



Post cure medecine du travail

Par AmeliaA

Bonjour,

Mon employeur m a emi une convocation à la medecin du travail considérant que je souffre d alcoolime
J ai déjà fais une post cure et je lui ai dis que je ne souhaite pas en refaire une mais que j étais prete à avoir recours à une alternative.

Voilà ma question est la suivante

Est ce que la medecine du travail peut m imposer une post cure?

Cordialement

Merci de vos réponses

Par kang74

Bonjour

Secteur privé, ou public ?

Par stepat

Bonsoir,

Ah bon, votre employeur est médecin pour se permettre de "prescrire" par médecin du travail une post-cure.
La seule chose qu'il peut faire c'est de solliciter le médecin du travail sur l'aptitude à votre poste dans le cas où il aurait relevé des soucis au travail.Ce peut être des problèmes avec le public, des problèmes de sécurité selon votre activité, etc.

Le médecin du travail ne peut pas non plus vous prescrire une post-cure ou quoi que ce soit qui s'apparente à une thérapeutique. C'est le rôle de vos médecins traitants.

Il peut par contre vous prescrire, pour asseoir son avis, une analyse de sang type bilan hépatique avec gammaGT, une NFS à la recherche d'une macrocytose, une CDT.

Selon les résultats de votre entretien, de son examen clinique, des résultats biologique il pourra vous faire un courrier pour votre médecin qui avisera en terme de traitement, voire d'arrêt de travail.

Par yapasdequoi

Bonjour,

La consommation d'alcool sur le lieu du travail est interdite.

Le salarié qui ne respecte pas le règlement intérieur ou la note de service peut être sanctionné disciplinairement. Cette sanction peut aller jusqu'au licenciement pour faute grave.

En cas d'accident du travail lié à l'alcool, le salarié risque de ne pas être indemnisé par la CPAM.

Source :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32177]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32177
[/url]

Si vous avez un problème avec l'alcool, faites vous aider et consultez au moins votre médecin traitant avant de perdre

vosre travail.

[url=https://sante.gouv.fr/prevention-en-sante/addictions/article/l-addiction-a-l-alcool]https://sante.gouv.fr/prevention-en-sante/addictions/article/l-addiction-a-l-alcool[/url]